



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be



URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le terrain concerné est situé Chemin des Carex, 19 à 7800 Ath et cadastré 1e division, section B n°995Y3.

Le projet consiste à installer un abri de jardin, des clôtures et portails **et présente les caractéristiques suivantes** : D.IV.5 : Ecart au permis d'urbanisation (abri non intégré au volume principal ou implanté en continuité de celui-ci et type de clôture).

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale, Service Urbanisme, au centre administratif sis Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

- du lundi au jeudi de 08h à 12h et de 13h à 16h et vendredi de 8h à 14h (non stop),
- le mardi jusque 20h (le rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service urbanisme, téléphone : 068/68 10 80, mail : urba@ath.be).

Des explications peuvent également être obtenues par téléphone ou par courriel à l'adresse urba@ath.be.

Une partie du dossier est disponible sur le site internet www.ath.be

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. Bataille, Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme au 068/68 10 80, dont le bureau se trouve au Centre Administratif, rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 22/05/2024 au 05/06/2024 au Collège communal :

–par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Ath, Service urbanisme, Rue de Pintamont, 54 à 7800 Ath ;

–par courrier électronique à l'adresse suivante : urba@ath.be

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **BC202400109**. A peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Ath, le 15/05/2024

Le Directeur général

Bruno BOËL

Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE



Wallonie



lot 48 = 19 chemin des Carex

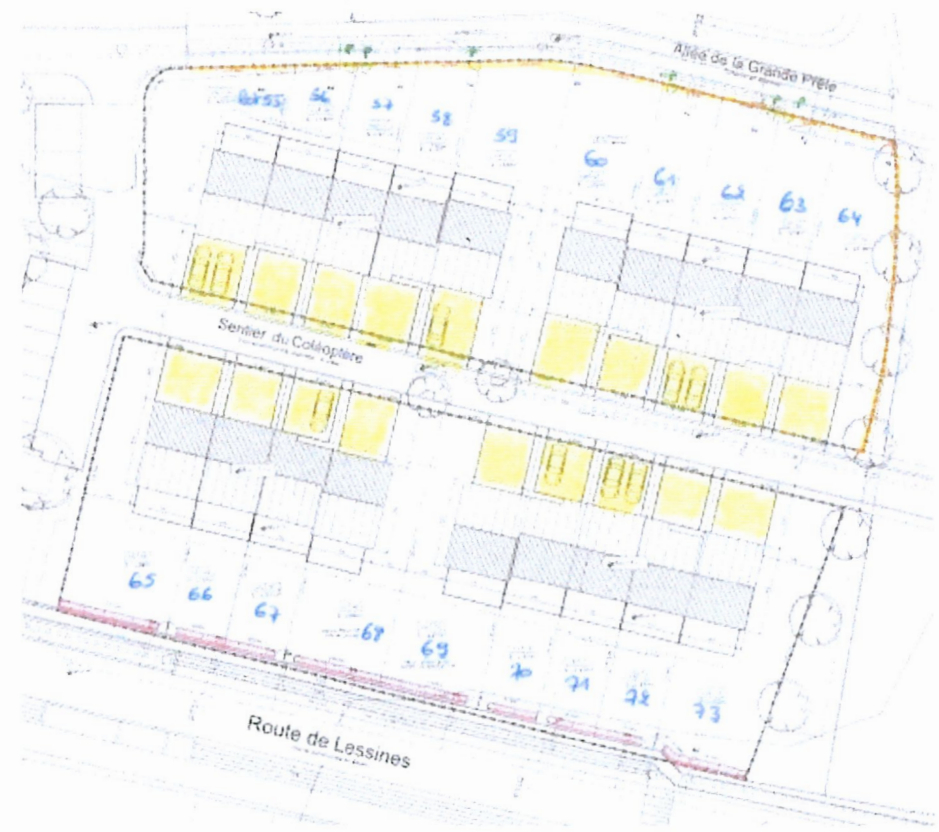
Les clôtures en délimitation latérale et/ou en fond de jardin sont comprises suivant le détail ci-après :

- lots 48-52 : le long du sentier + un portail.
- lot 51 : le long du sentier + la limite latérale gauche + un portail.
- lots 55-56-57-58-59-60-61-62-63 : en fond de terrain.
- lot 64 : en fond de terrain + la limite latérale droite avec le reste du projet.

Ce sont des clôtures rigide avec piquet d'une hauteur de 1m50, de teinte foncée. Pour les lots 48-51-52, un portail standard et correspondant à la clôture est prévu. Il est simple, pivotant, basique et de teinte foncée.



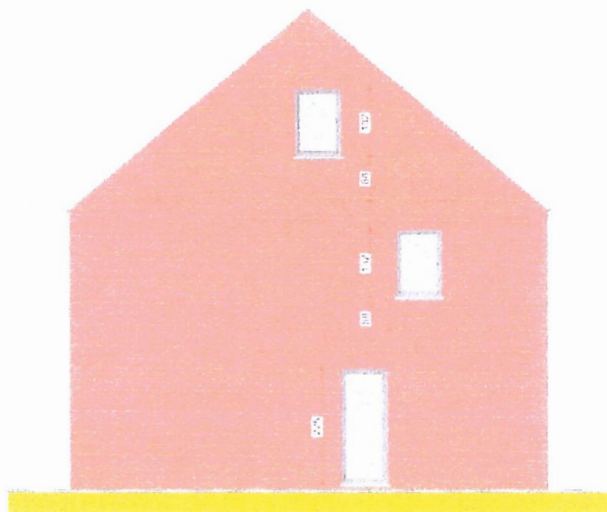
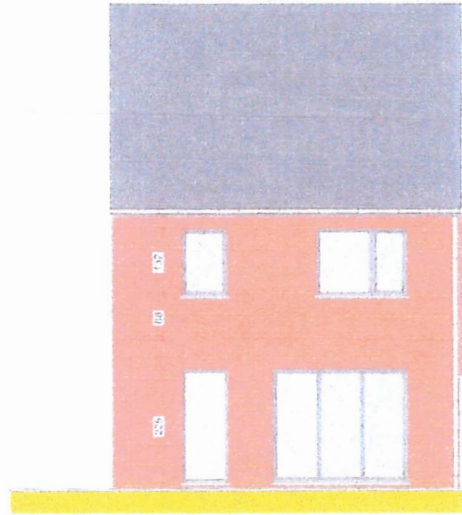
← Plan maisons
maison concernée n°19
lot 48



ATH - JARDINS DE ROSELLE

LOT
48

Chemin des Caroux 19
7800 ATH



T 068 48 02 73



ARRIÈRE

2 Clôture
Pour délimiter
Servitude
Cetax du proprié

Servitude de passage au profit du lot 47
7 mètres
15m

3m
4m
7m
3m
5

Terrace

4 Clôture Pour
Pour délimiter
la servitude en
lot 48 et 52

Maison
Lot 48

1 Abri jardin
2x3,5 x 2m 5
8,5 x 1m 2
10 x 2m 33

1 Abri jardin

Lot 52

Porte entrée

Décharge
Pour
Intrus

6 Clôture
Pour fermer
jardin
(choix
Propriétaire)

7m
100
Publique
6m 50

AVANT
Rue
voie publique

6 Potail
(Cetax propriétaire)

1